

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE**

N° 26-244

**ARRETÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DE SES  
FONCTIONS ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
À MONSIEUR PHILIPPE ROGER, 4<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la ville de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-18, L 2122-20,

**CONSIDÉRANT** le renouvellement général du Conseil municipal intervenu le 15 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** l'élection du Maire et des adjoints en date du 22 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** que, pour assurer dans les meilleures conditions l'administration de la commune, il convient de déléguer certaines fonctions à Monsieur Philippe ROGER, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, sous notre surveillance et notre responsabilité.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Abroge l'arrêté 26-174 du 23 mars 2026.

**ARTICLE 2** : Délégation d'une partie de mes fonctions est accordée sous ma surveillance et responsabilité, à Monsieur Philippe ROGER, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, pour les affaires relevant de la culture et développement des pratiques artistiques et culturelles.

**ARTICLE 3** : Monsieur Philippe ROGER, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, est autorisé à signer les contrats, arrêtés, courriers ou documents se rapportant à la gestion du service des Affaires culturelles.

En l'absence de Monsieur Philippe ROGER, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, délégation est donnée à Madame Nathalie VASSEUR, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, à signer les bons de commande, contrats, arrêtés, courriers ou documents se rapportant au secteur d'activités visé à l'alinéa précédent.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- L'intéressé.

Fait en Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, le 16 avril 2026

Affiché le :

SPECIMEN DE SIGNATURE

**Philippe ROGER**



**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Président de Cœur d'Essonne Agglomération